



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Unité de prévention des risques naturels

Tél : 02 32 29 60 47

Mél : ddtm-ppri@eure.gouv.fr

Évreux, le **19 AOÛT 2025**

Le Préfet
à
Destinataires in fine

Objet : Révision du plan de prévention du risque inondation de l'Eure aval

Pièces jointes : Cartes des aléas inondation et document explicatif

Durant l'année 2024, la direction départementale des territoires a engagé les études préalables à la révision du plan de prévention des risques (PPRI) de l'Eure aval, pour apporter une connaissance actualisée du risque d'inondation. Ces études ont en particulier permis d'établir de nouvelles cartes précisant les hauteurs d'eau atteintes en cas de crue, et le contour des zones exposées aux inondations.

Votre territoire étant situé dans le périmètre d'étude, vous avez été convié à des réunions plénières et bilatérales en mars et décembre 2024. À ces occasions, vous ont été présentés la démarche globale de révision du PPRI, et les premiers résultats cartographiques.

Les études techniques préalables à la révision du PPRI étant achevées, elles doivent, en application des articles L132-2 et R132-1 du Code l'urbanisme, être portées à votre connaissance, afin d'en tenir compte pour l'information du public, et dans les procédures de révision ou de modifications du plan local d'urbanisme intercommunal.

À ces fins, je vous informe de la publication des cartes des aléas inondation par débordement de l'Eure accompagnées d'un document de présentation, joints au présent courrier et également accessibles sur le site des services de l'État dans l'Eure à l'adresse: <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Inondations/PPRI>

Concernant les autorisations d'urbanisme, je vous précise que le PPRI en vigueur continuera à s'appliquer jusqu'à l'approbation du PPRI révisé, prévue au second trimestre 2027.

Pour autant, en application de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme, vous pourrez tenir compte des nouvelles côtes de crue portées à votre connaissance, pour refuser un projet ou l'accepter sous réserve des prescriptions spéciales que vous seriez amené à proposer lors de la délivrance d'une autorisation.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, chargés de ce dossier, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'GIUSTI'.

Charles GIUSTI

Liste des destinataires

Monsieur le maire d'Acquigny
Monsieur le maire d'Heudreville
Monsieur le maire d'Incarville
Monsieur le maire de Louviers
Monsieur le maire de Pinterville
Monsieur le président de Seine Eure Agglomération

Copie pour information

Monsieur le sous-préfet des Andelys
Monsieur le président du Conseil départemental de l'Eure
Monsieur le président du Syndicat de bassin-versant Eure-Blaise-Vesgre
Mesdames et Messieurs les représentants du service du droit des sols de Seine Eure Agglomération
Monsieur le président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure
Monsieur le président de la Chambre des notaires Eure et Seine-Maritime
Monsieur le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Eure
Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de l'Eure
Monsieur le directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie